

FONDS HAÏTIEN POUR LA BIODIVERSITÉ (FHB)
FINANCEMENT AGENCE FRANCAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)
APPEL A PROJETS MAI 2023

Le FHB a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds reçu de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer des projets sur les axes programmatiques suivants :

- ✓ **Axe programmatique 1 : Stratégie nationale pour la conservation et la valorisation de la biodiversité**
Sensibiliser et faire comprendre le rôle essentiel des actifs naturels dans le renforcement des connaissances de base (sensibilisation active, formations,
- ✓ **Axe programmatique 2 : Gestion efficace des Aires Protégées d'Haïti efficace**
La gestion efficace des aires protégées implique une planification stratégique, une surveillance régulière de l'état de la biodiversité et des impacts humains, ainsi que l'application de mesures de gestion adaptatives pour répondre aux changements climatiques.
- ✓ **Axe programmatique 3 : Arrêt de la dégradation et la restauration d'écosystèmes dans les aires protégées**
Élargir l'accès à des mécanismes de financement durables des projets à court et à long terme pour adresser le problème de déforestation, Mettre en place des mesures de conservation et de gestion efficace, telles que la protection des zones sensibles, la restauration des écosystèmes dégradés, la gestion durables des ressources naturelle, la réduction de pollutions et des pressions anthropiques sur les écosystèmes
- ✓ **Axe programmatique 4 : Résilience face aux changements climatiques**
Accroître la résilience et l'adaptation des communautés locales face aux changements climatiques des projets tels des stratégies de gestion de l'eau, des techniques de conservation des sols, des mesures de protection des écosystèmes naturels, la sensibilisation des communautés a la résilience climatique.

N.B : Le projet doit s'adresser à un seul de ces axes programmatiques.

SUBVENTIONS

Le montant des subventions varient entre 5,000 et 25,000 dollars par projet.

DURÉE

La durée du projet ne doit pas dépasser 24 mois.

CRITERE D'ÉLIGIBILITÉ

Sont admissibles à participer et à présenter des projets dans le cadre de cet appel à projet

- a) Organisations non gouvernementales (ONG)
- b) Organisations communautaires
- c) Agences gouvernementales qui présentent des projets spécifiques liés à la résilience des aires protégées et/ou zones de conservation biologique prioritaire aux changements climatiques
- d) Entreprises du secteur privé
- e) Universités et autres institutions académiques
- f) Organisations à caractère environnementale
- g) Coopératives
- h) Regroupements socio-professionnels

Le dossier de préparation des propositions conceptuelles est disponible sur la plateforme du site du FHB au lien suivant : <https://biodiversite.ht/dossier-dappel-a-projets-mai-2023/>

L'inscription et le dépôt de dossier se fera à l'adresse suivante : passation_marches@biodiversite.ht avant la date indiquée et seront adressées au Directeur Exécutif du FHB.

DATE LIMITE

La date limite de dépôt de la proposition conceptuelle est prévue pour le 29 mai 2023 à 11h59 PM (heure d'Haïti).